



Économie des festivals

Données 2024

Analyse budgétaire de 107 festivals de musiques
actuelles et variétés aidés par le CNM en 2024

Les principaux enseignements de l'Économie des festivals 2024

Description des festivals étudiés

Le panel analysé comprend 107 festivals aidés par le CNM en 2023 et 2024.

Représentatif de 46% de festivals aidés par le CNM en 2024, il se distingue par une majorité de festivals de « musiques actuelles sans distinction » (50%), se déroulant principalement entre mai et août (à 82%). Plus d'un quart des festivals (29%) ont un budget situé entre 100K et 250K€ ; plus d'un tiers (36%) ont un budget supérieur à 1M€.

Charges

Les charges artistiques représentent 29% des charges (+9%). Les contrats de cession représentent à 25% du budget total des festivals : leur hausse (+9%) est supérieure à celles des formations artistiques (+2%).

Les dépenses techniques représentent 45% des charges (+6%) : les prestations techniques y connaissent la plus forte hausse (+30%). Enfin, les frais consacrés à la communication, au fonctionnement, aux taxes, aux assurances etc. constituent le quart restant des charges.

Évolution des budgets

En 2024, le budget moyen est de 1,6 M€ (+6%), le budget médian de 557 K€ (+14%).

Près d'un tiers des festivals déclarent un budget en baisse, deux tiers en hausse, et 5% font état d'un budget stable entre 2023 et 2024.

L'effet ciseaux perdure en 2024, avec une hausse de 6% des charges des festivals, tandis que les produits ne progressent que de 4%.

Produits

Les recettes propres représentent plus des 2/3 des produits et croissent de 3%, principalement grâce à l'évolution de la billetterie. Les apports des partenaires (16% des produits) augmentent de 11% grâce au sponsoring (+4%) et surtout au mécénat (+14%). Les subventions et aides (17% des produits) augmentent de 5% en 2024.

Plus le budget d'un festival est élevé, plus il dépend de ses recettes propres et des partenariats. À l'inverse, plus le budget d'un festival est petit, plus il dépend des subventions.

Fréquentation

La capacité d'accueil moyenne monte à 29,4K entrées (+2%), mais le taux de remplissage moyen baisse à 77% (-3 pts).

La moitié du panel (53%) augmente sa capacité d'accueil en 2024.

Moins d'un tiers des festivals (30%) ont un taux de remplissage supérieur ou égal à 90%, soit une baisse de 4 points par rapport à 2023.

Résultat d'exploitation

En 2024, les 2/3 des festivals sont déficitaires ; le résultat moyen du panel atteint -42 177€. Ce déficit est en forte hausse (+212%) en raison de l'augmentation du nombre de festivals déficitaires dans les catégories de budgets les plus élevées. Contrairement à 2023, les festivals dont le budget dépassent 3M€ sont une majorité à être déficitaires en 2024.

Parmi les 31 festivals dont le taux de remplissage est supérieur ou égal à 90%, plus des 2/3 sont déficitaires (68% vs. 42% en 2023).

Sommaire

1. Méthodologie

- Objectifs de l'étude
- Lexique des indicateurs
- Panel des 107 festivals analysés

2. Description du panel

- Cartographie
- Esthétiques
- Structures porteuses
- Ancienneté
- Durée
- Saisonnalité
- Typologie de lieux
- Formations artistiques
- Parité des leads
- Parité des personnes musiciennes
- Fréquentation

3. Caractéristiques budgétaires

- Évolution du budget
- Répartition du panel en cinq catégories de budget
- Répartition et évolution des principaux postes de charges et de produits
- Répartition et évolution des charges
- Répartition et évolution des produits

4. Résultat d'exploitation

- Parts de festivals bénéficiaires et déficitaires
- Selon la catégorie de budget
- Résultats d'exploitation moyens et médians
- Selon le taux de remplissage

Méthodologie

Cette étude vise à observer la typologie et les caractéristiques budgétaires d'un panel de festivals aidés par le CNM entre 2023 et 2024

Objectifs

Depuis 2023 et dans un contexte de fragilisation des modèles économiques des festivals, le Centre national de la musique (CNM) a relancé le travail d'observation sur les indicateurs économiques des festivals, initié en 2017 par le Centre national de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV).

Cette étude barométrique vise à dresser un portrait des festivals aidés par le CNM en s'attachant à décrire leur diversité (ancienneté, durée, saisonnalité, capacité d'accueil, parité dans les programmations, etc.), ainsi que leurs caractéristiques budgétaires via une analyse de leurs charges (artistiques, techniques, frais de structure, etc.), de leurs produits (recettes propres, partenariats, subventions), et de leur résultat d'exploitation.

Le panel retenu pour cette étude est composé de 107 festivals aidés par le CNM pour leurs éditions 2023 et 2024, et pour lesquels les bilans correspondants avaient été déposés auprès du CNM en mars 2025 dans le cadre de son programme d'aides aux festivals. Selon la complétude des données transmises, certains volets de l'analyse s'appuient sur un nombre plus restreint de festivals (par ex. la fréquentation).

Période

La présente édition porte sur les données 2024. Les données 2023 servent de base comparative pour dresser les évolutions.

Critères de sélection de l'aide aux festivals :

- Entre 2 et 30 jours d'exploitation
- Antériorité d'au moins 3 éditions
- Au moins une partie de la billetterie payante
- Budget supérieur ou égal à 100 000 €
- Programmation relevant des musiques actuelles et des variétés pour au moins deux tiers des formations artistiques, avec un minimum de dix formations dans ce champ
- Effort attendu sur la représentativité des femmes et des minorités de genre dans les programmations

Lexique des indicateurs

Budget total : Exprimé en total des charges.

Capacité d'accueil : Indicateur de la fréquentation d'un festival correspondant à la jauge maximale fixée sur l'intégralité de la manifestation, soit le nombre total de billets proposés à la vente.

Catégories de budget : Afin d'apporter plus de finesse dans les analyses budgétaires présentées par la suite, les 107 festivals du panel ont été répartis en 5 catégories de budget distinctes.

- Catégorie 1 : Budget situé entre 100K et 250K€
- Catégorie 2 : Entre 250K et 500K€
- Catégorie 3 : Entre 500K et 1M€
- Catégorie 4 : Entre 1M et 3M€
- Catégorie 5 : Supérieur à 3M€

Contrat de cession : Un contrat de cession est un contrat passé entre un producteur et un diffuseur visant à céder à ce dernier les droits d'exploitation temporaires d'un spectacle.

Contrat d'engagement : Un contrat d'engagement est un contrat de travail signé directement entre un diffuseur et un artiste, sans passer par la structure de production de l'artiste si celui-ci en a une.

Coût moyen d'achat d'un spectacle : Le calcul du coût moyen d'un spectacle est obtenu en divisant le total des montants d'achat de spectacle (comprenant les contrats de cession, les contrats d'engagement et les salaires des équipes techniques des artistes) par le nombre total de formations artistiques.

Lead : Pour chaque formation artistique (artiste solo ou groupe), il est demandé aux festivals d'identifier un lead (artiste principal) et d'indiquer son genre (masculin, féminin, mixte - par ex. un duo constitué d'un homme et d'une femme, ou autre identité de genre).

Depuis 2024, le CNM a ajouté dans ses bilans la possibilité de renseigner la catégorie « autre identité de genre » pour les personnes artistes et musiciennes. Un artiste drag sera par exemple indiqué en autre identité de genre, or il s'agit plus d'un propos artistique que d'une définition de genre.

Médiane : La médiane est la valeur qui sépare la moitié inférieure de la moitié supérieure de l'ensemble d'une série de données. Par rapport à la moyenne, la médiane permet d'exclure les extrêmes d'une même série.

Résultat d'exploitation : Le résultat d'exploitation des festivals est calculé en soustrayant le total des charges au total des produits, sans comptabiliser les éventuels apports en fonds propres, ces derniers n'étant pas systématiquement déclarés au CNM.

VHR : Dans les charges artistiques, les VHR sont entendus comme les frais de véhicule, hébergement et restauration pris en charge par l'organisateur d'un festival à destination des artistes et des équipes techniques.

L'analyse se base sur 107 festivals aidés par le CNM pour leurs éditions 2023 et 2024

Panel des 107 festivals observés :

ART ROCK
ARTS DES VILLES ARTS DES CHAMPS
ASTROPOLIS
AU FIL DU SON
AU FOIN DE LA RUE
AUCARD DE TOURS
BARJAC M'EN CHANTE
BICHES FESTIVAL
BLUES EN LOIRE
CABOURG MON AMOUR
CHANT'APPART
CHIEN A PLUMES
COGNAC BLUES PASSIONS
COMBOROS
CREST JAZZ FESTIVAL
DETOURS DE BABEL
ECAUSSYSTEME
ERVA FESTIVAL
EUROPAVOX
FEST JAZZ
FESTIVAL ALUNA
FESTIVAL AVEC LE TEMPS
FESTIVAL DE POUPET
FESTIVAL DE THAU
FESTIVAL DECIBULLES
FESTIVAL DETOURS DU MONDE
FESTIVAL DJANGO REINHARDT

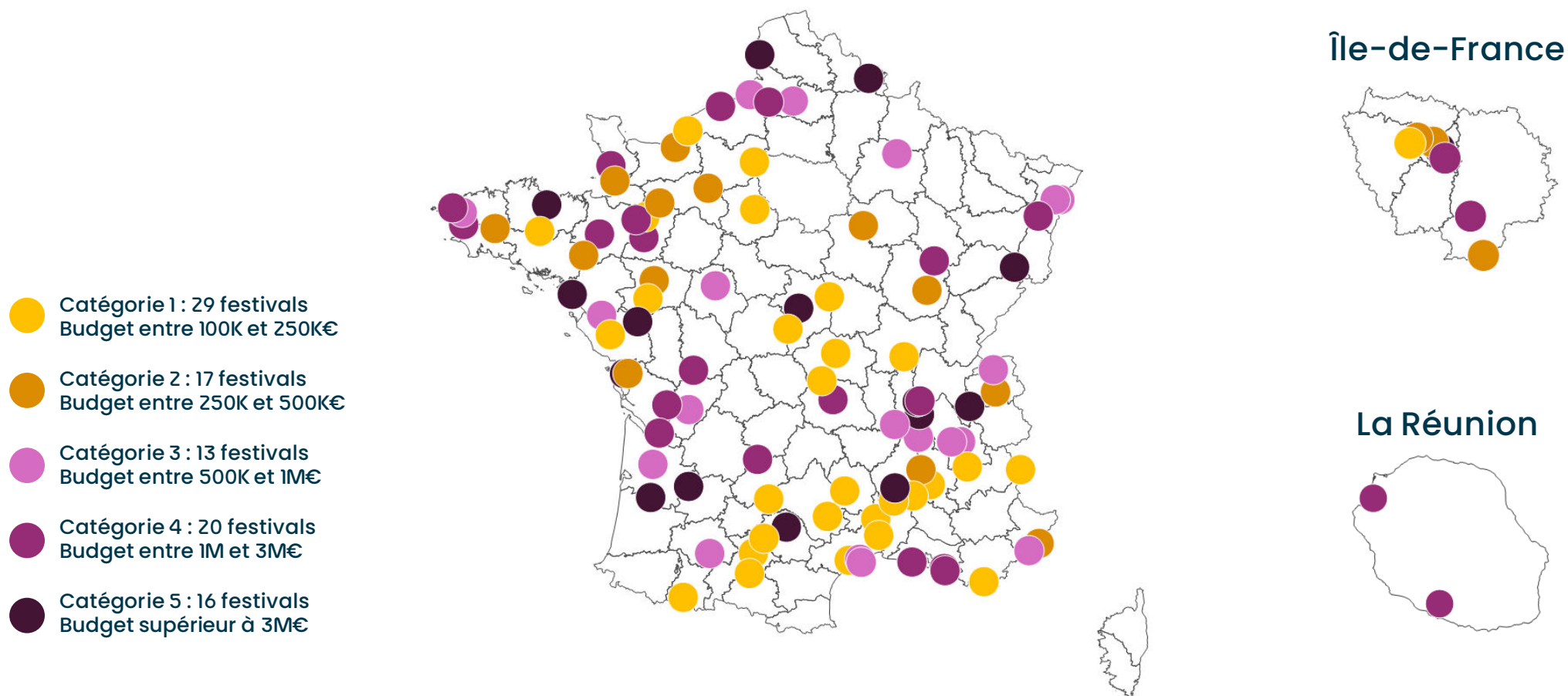
FESTIVAL DU BOUT DU MONDE
FESTIVAL LE BON AIR
FESTIVAL LES ANDAIN RIES
FESTIVAL LES FANFARFELUES
FESTIVAL LOL & LALALA
FESTIVAL MEGASCENE
FESTIVAL MENS ALORS !
FESTIVAL MYTHOS
FESTIVAL TERRE DE COULEURS
FOUL WEATHER
FREEMUSIC
GAROROCK
INSULA FESTIVAL
INTÉRIEUR QUEER
JAZZ À JUNAS
JAZZ À LUZ
JAZZ À PORQUEROLLES
JAZZ À SÈTE
JAZZ À VIENNE
JAZZ CAMPUS EN CLUNOIS
JAZZ DANS LE BOCAGE
JAZZ SOUS LES POMMIERS
LA CREME FESTIVAL
LA DOUVE BLANCHE
LA POULE DES CHAMPS
L'AIR DU TEMPS
LE MUSIQUEYRAS

LE MURMURE DU SON
LE PRINTEMPS DE BOURGES
LE SIRK FESTIVAL
LE VEEKEND DES CURIOSITÉS
LES 3 ELEPHANTS
LES ESCALES
LES EUROCKEENNES DE BELFORT
LES FOUS RIRES DE BORDEAUX
LES FRANCOFOLIES DE LA REUNION
LES FRANCOFOLIES DE LA ROCHELLE
LES NUITS SECRETES
LES PETITES FOLIES EN PAYS D'IROISE
LES PLUIES DE JUILLET
LES SUDS A ARLES
LES Z'ÉCLECTIQUES COLLECTION
PRINTEMPS
LEVITATION
L'PAILLE À SONS
MACKI MUSIC FESTIVAL
MARSATAC
MIDI FESTIVAL DE HYERES
MILLAU JAZZ FESTIVAL
MINUIT AVANT LA NUIT
MUSICALARUE
MUSILAC AIX LES BAINS
MUSIQUES METISSES
NOTES EN VERT

NUITS CARRÉES
NUITS SONORES
OASIS BIZZ'ART
OTHE-ARMANCE FESTIVAL
OUEST PARK FESTIVAL
PARFUM DE JAZZ
PAROLES ET MUSIQUES
PAUSE GUITARE
PEACOCK SOCIETY
PELPASS FESTIVAL
PETE THE MONKEY
PRINTIVAL BOBY LAPOINTE
RADIO MEUH CIRCUS FESTIVAL
REPERKUSOUND
RETRO C TROP
ROCK IN THE BARN
ROCK'N POCHE FESTIVAL
SAKIFO MUSIK FESTIVAL
SONIC PROTEST
TOUQUET MUSIC BEACH FESTIVAL
UN SINGE EN ÉTÉ
UN WEEK-END AVEC ELLES
VERCORS MUSIC FESTIVAL
VRAI REPAIRE FESTIVAL
WE LOVE GREEN
WELCOME IN TZIGANIE
WOLFI JAZZ FESTIVAL

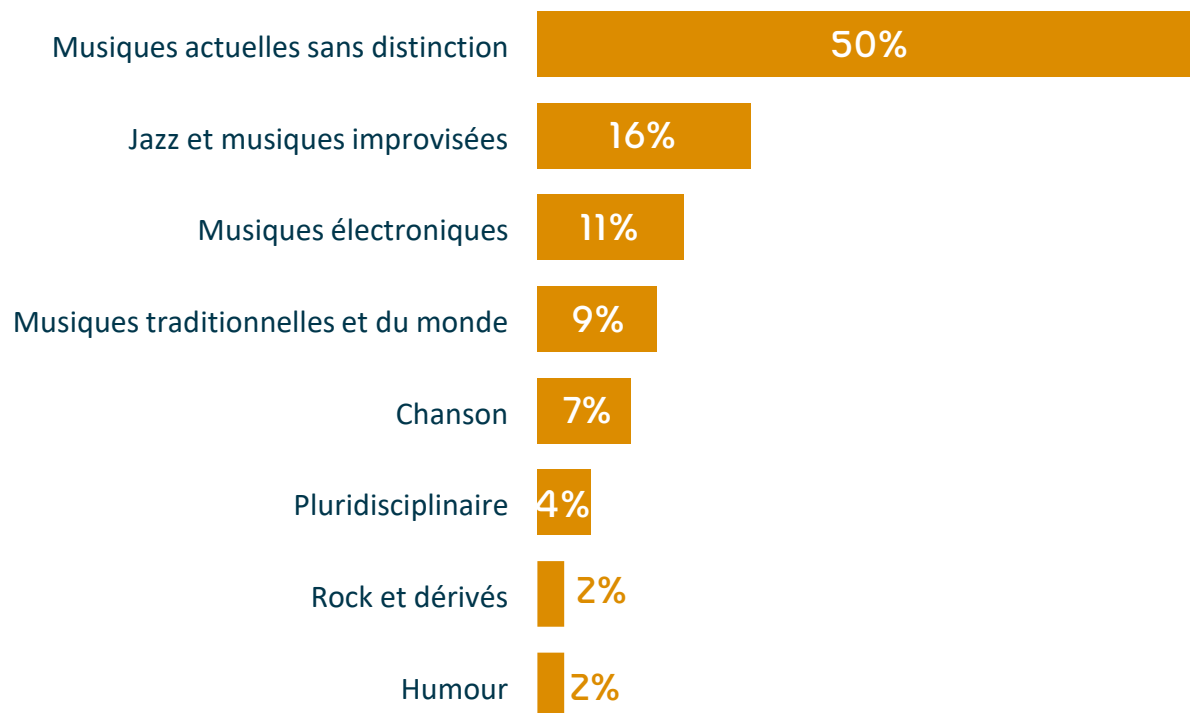
— Description du panel

Cartographie du panel de l'étude, constitué de 107 festivals aidés par le CNM pour leurs éditions 2023 et 2024



La moitié des 107 festivals analysés dans cette étude programment plusieurs esthétiques relevant des musiques actuelles, sans prédominance de l'une d'entre elles

Représentativité du panel par esthétiques musicales :



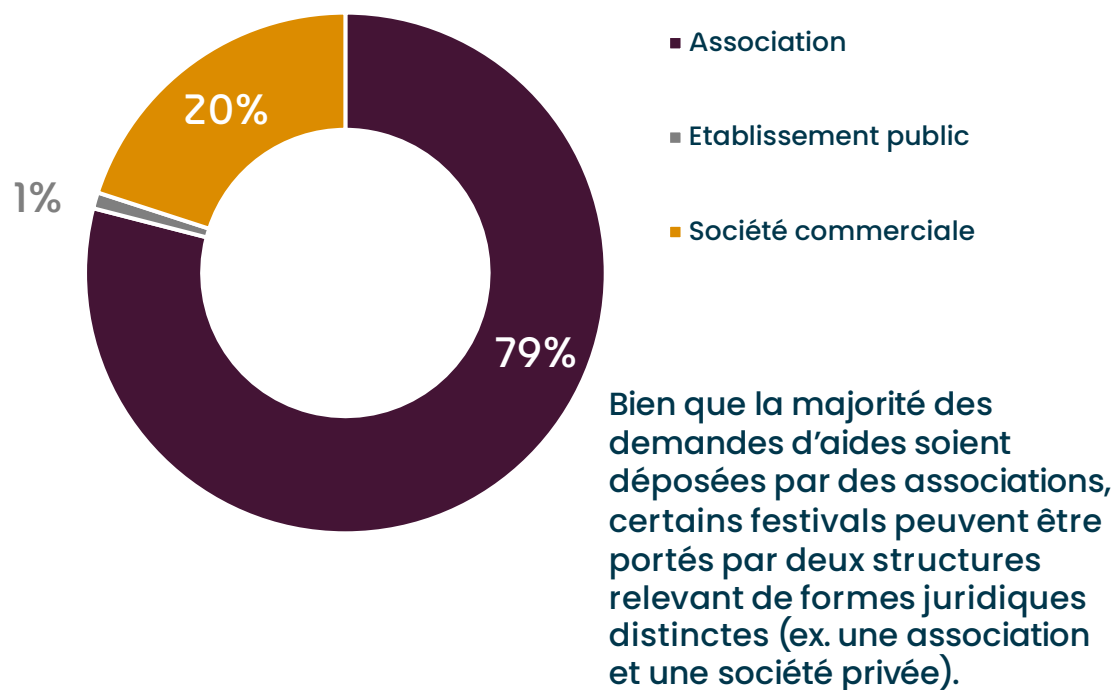
La répartition des festivals de musiques actuelles par esthétiques musicales, publiée par le DEPS dans son [Baromètre des festivals 2024](#) fin juillet 2025, nous permet d'identifier les spécificités du panel de 107 festivals aidés par le CNM et analysés dans la présente étude.

Au sein de notre panel, les festivals de musiques actuelles sans distinction, c'est-à-dire proposant des programmations éclectiques (pop, rock, rap, chanson, etc.) sans prédominance d'une esthétique particulière, sont largement représentés (50%), tandis qu'ils sont environ un tiers parmi l'ensemble des festivals de musiques actuelles en France.

La part des festivals de jazz, chanson, musiques traditionnelles et musiques électroniques est représentative de l'ensemble des festivals. Seuls les festivals dont l'esthétique principale est le rock et le rap sont sous-représentés dans le panel sélectionné pour cette étude.

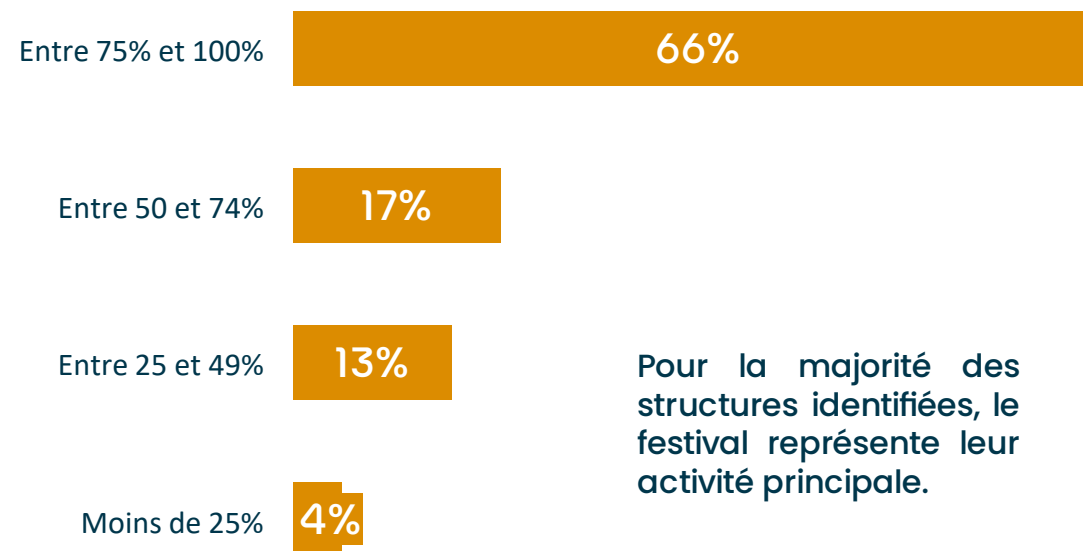
Le panel permet d'identifier une grande majorité de structures associatives, dont l'activité est principalement centrée sur le festival

Répartition des structures juridiques des festivals en 2024



Base : panel de 107 festivals aidés par le CNM pour leurs éditions 2023 et 2024

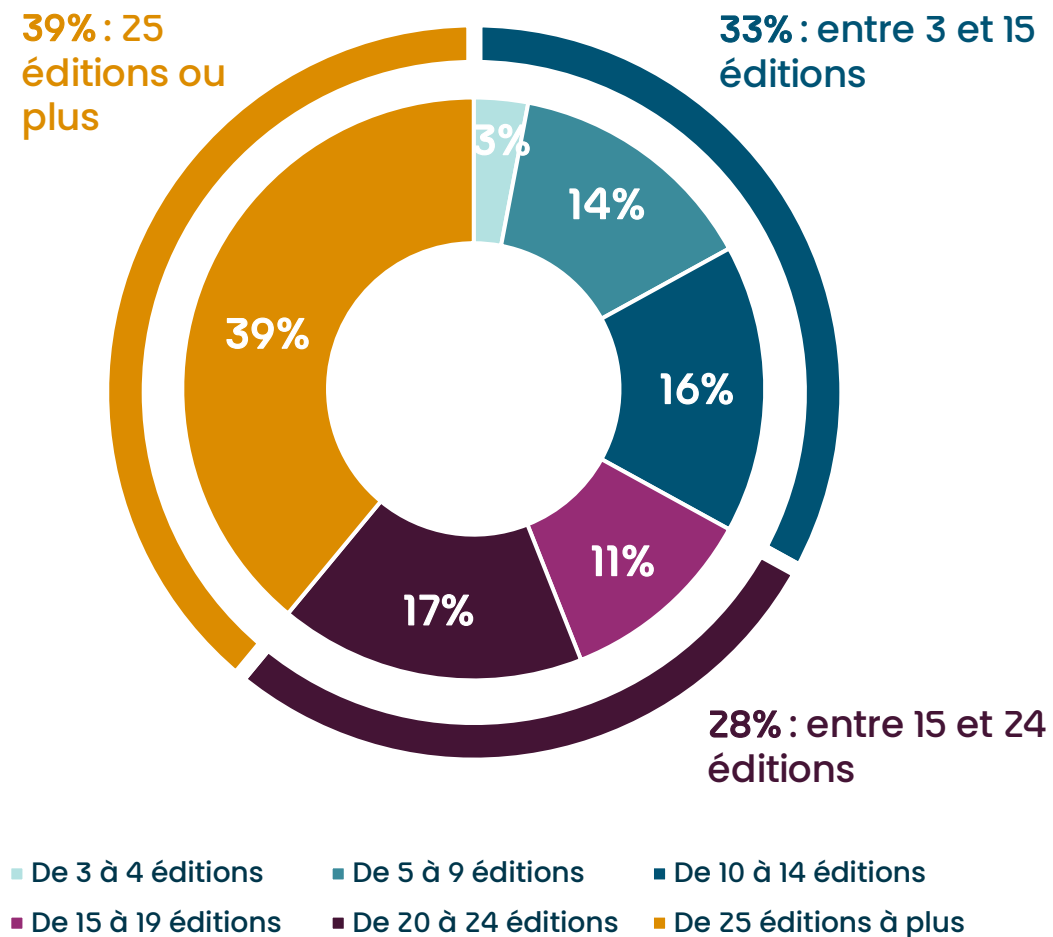
Répartition du panel selon la part du festival au sein de l'activité de la structure en 2024



Base : panel de 103 festivals ayant renseigné ces données pour leur édition 2024.

Parmi les festivals du panel, une majorité de manifestations sont solidement implantées dans le paysage festivalier

22
Éditions
en moyenne
(21 en 2023)



La durée moyenne des festivals reste stable en 2024, même si les évolutions de formats continuent de concerner un tiers des manifestations

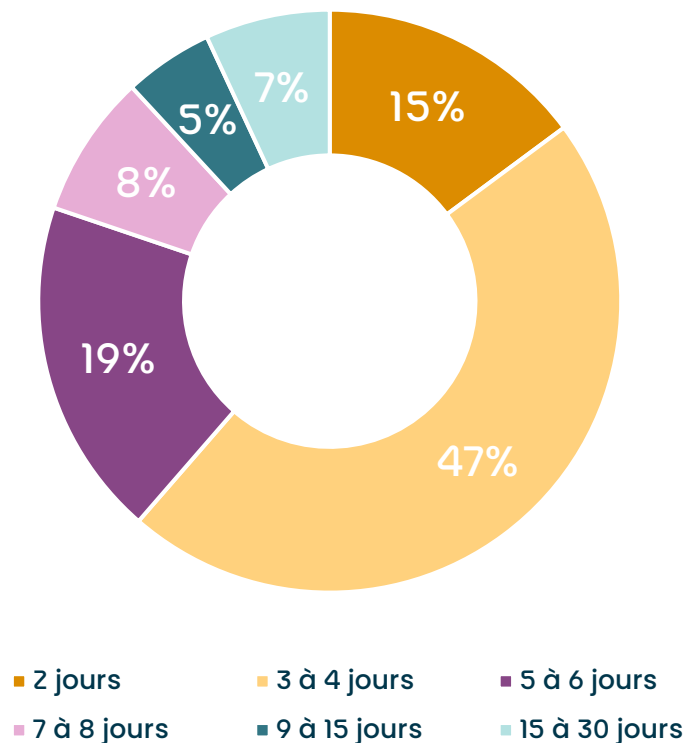
5

Jours de festival
en moyenne
(= en 2023)

1/3

Près d'un tiers des festivals du panel enregistre un changement de durée en 2024 : à part égale entre ceux qui la réduisent (16%) et ceux qui l'allongent (14%).

Près de la moitié des festivals du panel (47%) se déroule sur 3 ou 4 jours.

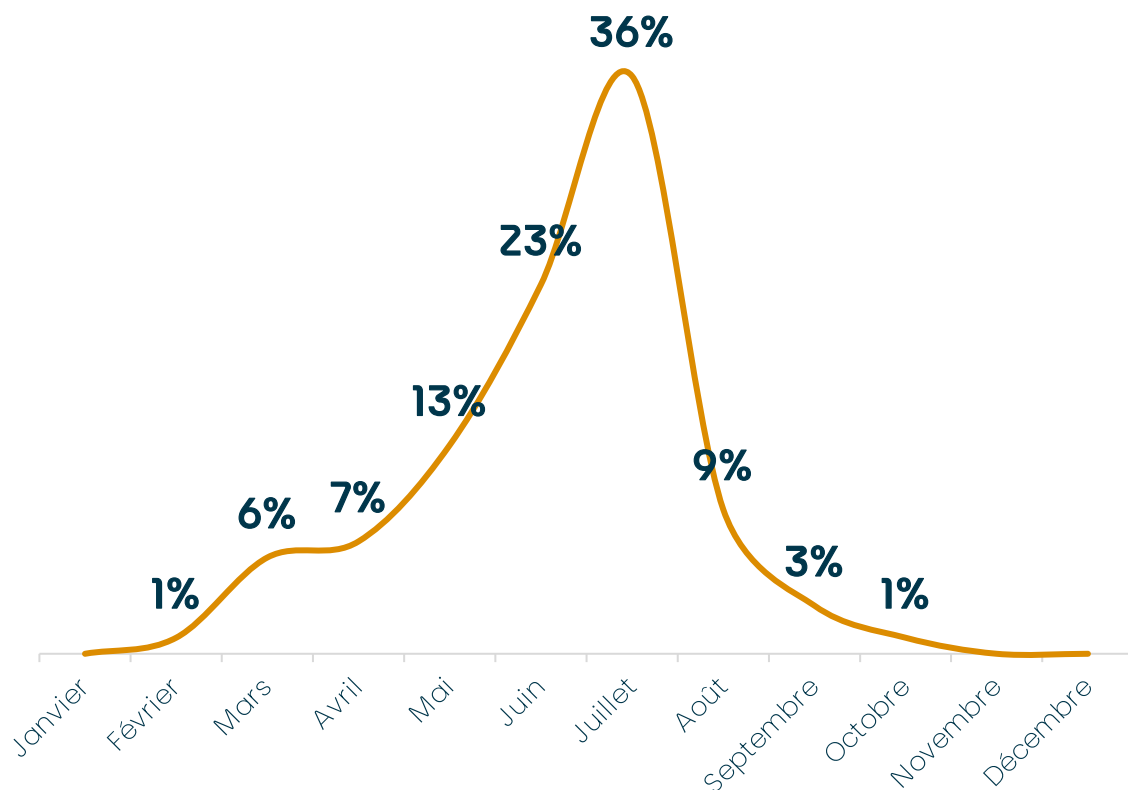


Au sein du panel, 8 festivals sur 10 se déroulent durant la saison festivalière entre mai et août

Période de déroulement des festivals du panel en 2024 :

82%

des festivals se déroulent entre mai et août
(81% en 2023)



La part des festivals se déroulant au printemps (35%) est en hausse en 2024, tandis que celle des festivals se déroulant l'été (59%) est en baisse. La part de festivals se déroulant hors saison (automne-hiver) reste stable ; ils sont 7% en 2024.

Pour 13% des festivals du panel, le mois durant lequel se déroule leur manifestation a changé en 2024, à part égale entre ceux se déroulant plus tôt ou plus tard dans l'année. Ces décalages peuvent s'expliquer par les aléas climatiques impactant particulièrement les manifestations pendant la période estivale (fortes chaleurs, orages, fortes pluies) et, plus à la marge, par l'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur les calendriers des festivals.

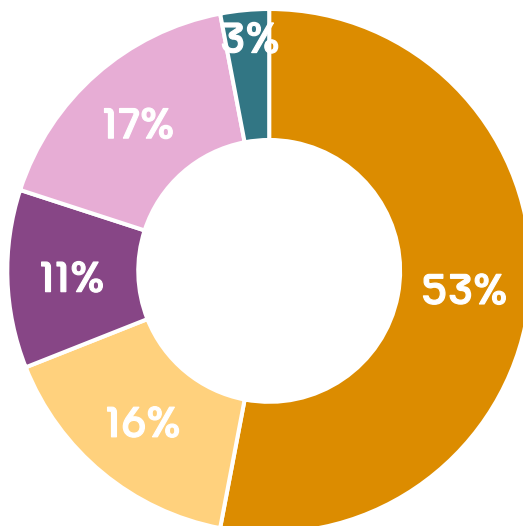
Il est à noter qu'en raison des temporalités de la réalisation de cette étude, la part de festivals se déroulant d'août à décembre est sous-représentée au sein du panel analysé.

Plus de la moitié des festivals du panel concentrent leur programmation sur 1 ou 2 lieux et ont lieu en plein air (58%)

6

Lieux investis
en moyenne
(= en 2023)

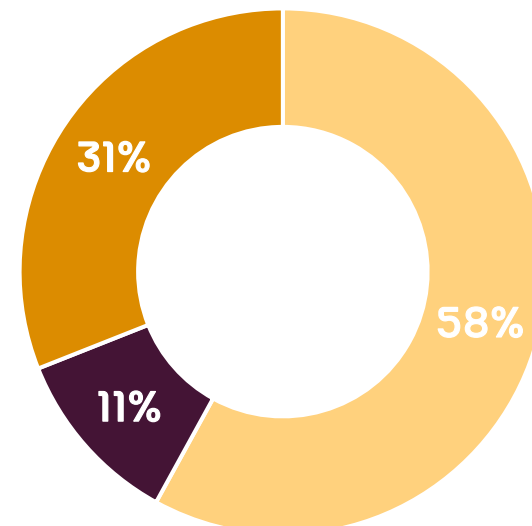
En 2024, deux tiers des festivals conservent le même nombre de lieux (66%). Parmi l'autre tiers, 21% ont réduit ce nombre et 13% en ont ajouté.



■ 1 à 2 lieux
■ 3 à 5 lieux
■ 6 à 10 lieux
■ 11 à 20 lieux
■ Plus de 20 lieux

Base : panel de 107 festivals aidés par le CNM pour leurs éditions 2023 et 2024

L'ensemble des festivals accueillant plus de 30 000 festivaliers au total se déroulent, au moins en partie, en plein air.



■ Plein air (dont chapiteaux) ■ Salle ■ Mixte

Base : panel de 55 festivals ayant renseigné ces données pour 2024.

Tandis que le nombre d'artistes programmés en moyenne par festival reste stable, le coût moyen d'achat d'un spectacle continue d'augmenter

37

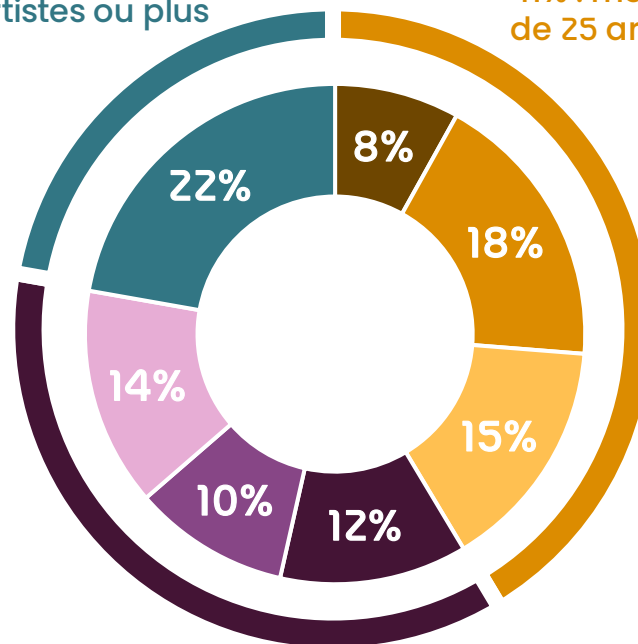
formations artistiques
programmées en moyenne
(36 en 2023)

Les plus petits festivals (capacité d'accueil totale entre 1K et 5K festivaliers) programment en moyenne 21 formations artistiques, contre 62 pour les plus gros festivals (plus de 30K festivaliers).

Les festivals pluridisciplinaires et de Musiques amplifiées et électroniques programment en moyenne le plus grand nombre d'artistes (55).

22% des festivals
programment 50
artistes ou plus

41% : moins
de 25 artistes



36% : entre 25 et 49 artistes

- Moins de 15
- De 15 à 19
- De 20 à 24
- De 25 à 29
- De 30 à 34
- De 35 à 49
- 50 et plus

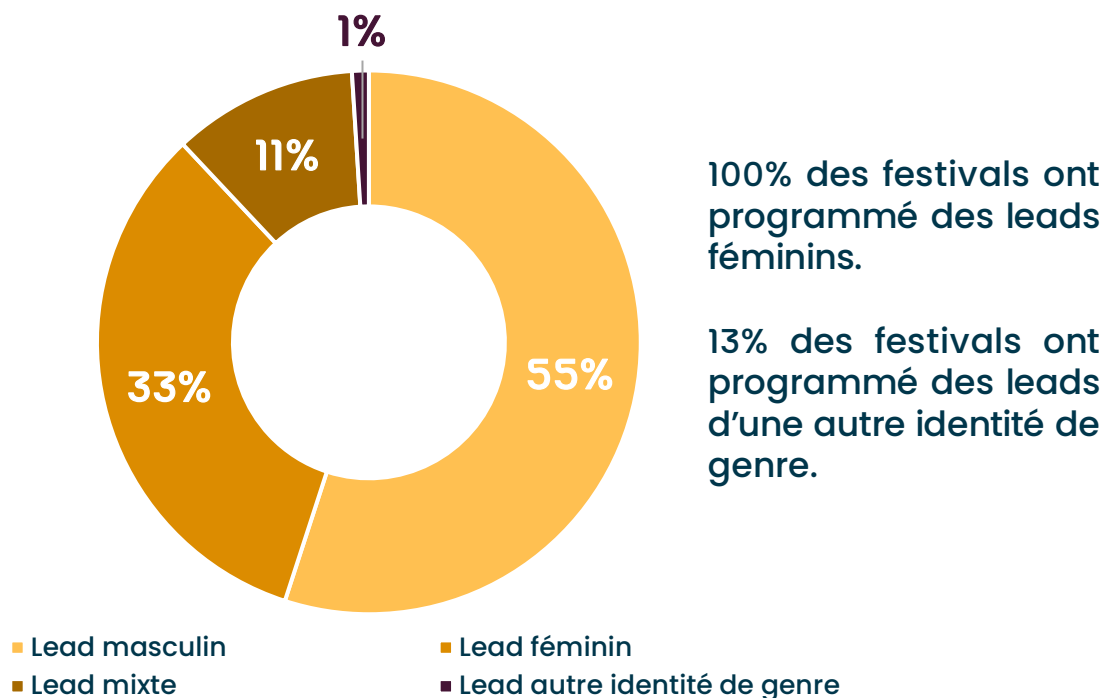
11 567€

Coût moyen
d'achat d'un spectacle
(10 866€ en 2023, +6%)

Un tiers des formations artistiques sont menées exclusivement par une femme

3 993

Formations artistiques en 2024
(soit +4% vs 2023)



Base : panel de 107 festivals aidés par le CNM pour leurs éditions 2023 et 2024. Seules les formations artistiques pour lesquelles le genre du lead a été renseigné ont été prises en compte dans cette analyse.

Les leads des formations artistiques restent majoritairement masculins en 2024 : 55% des formations artistiques sont menées exclusivement par un homme, contre 58% en 2023. Cette part est en baisse de 3 points, au profit des femmes et des minorités de genre. Plus le niveau de budget des festivals est élevé, plus la part de leads exclusivement masculins est élevée : de 59% en cat. 4 et 5 à 48% en cat. 1.

En 2024, 33% des formations artistiques sont menées exclusivement par une femme, contre 31% en 2023 (+2 points). La part de leads exclusivement féminins est la plus élevée dans les deux catégories de budget les plus faibles : 38% en cat. 1 et 41% en cat. 2.

Les festivals se rapprochant le plus d'une parité parfaite sont les festivals de Chanson avec 48% de formations artistiques menées exclusivement par un homme contre 47% par une femme.

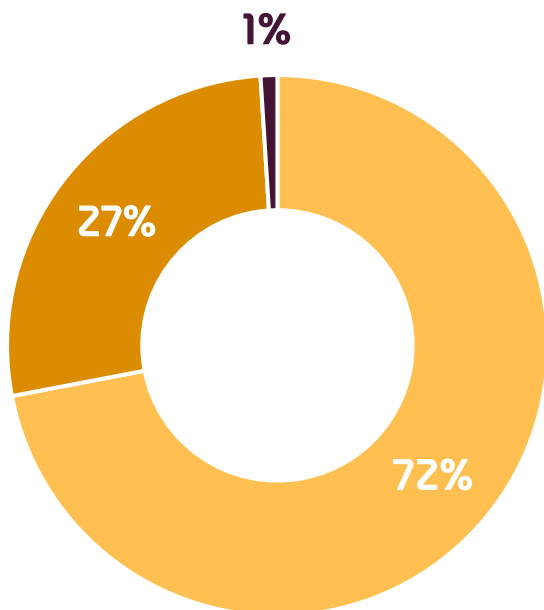
La parité des programmations étant un critère observé lors de l'attribution des aides aux festivals, la part de femmes et de minorités de genre dans le panel observé dépasse les moyennes nationales.

Catégorie de budget 1 : entre 100K et 250K€ ; Catégorie 2 : entre 250K et 500K€ ;
Catégorie 3 : entre 500K et 1M€ ; Catégorie 4 : entre 1M€ et 3M€ ; Catégorie 5 : plus de 3M€

Un quart des personnes musiciennes sur scène sont des femmes

13 451

Personnes musiciennes en 2024
(soit +5% vs 2023)



100% des festivals ont programmé des personnes musiciennes féminines.

21% des festivals ont programmé des personnes musiciennes d'une autre identité de genre.

Les trois quarts des personnes musiciennes restent des hommes en 2024 : ils sont 72% contre 73% en 2023. Cette baisse de 1 point se fait au profit des autres identités de genre, non comptabilisées en 2023. Plus le niveau de budget des festivals est élevé, plus la part de musiciens hommes est élevée : de 75% en cat. 5 à 66% en cat. 1.

Malgré une hausse de 5% des personnes musiciennes en festivals, la part des femmes reste stable : 27% en 2024, comme en 2023. Les festivals de la catégorie de budget la plus faible (cat. 1) recensent la part la plus élevée de musiciennes (33%) et enregistrent la hausse la plus forte de cette part (+4 points).

Les festivals recensant le plus de musiciennes sur scène sont les festivals de Musiques électroniques (38%), suivis par les festivals de Chanson (35%).

■ Musiciens ■ Musiciennes ■ Autre identité de genre

En 2024, les festivals aidés par le CNM augmentent leur capacité d'accueil mais observent une baisse de leur taux de remplissage

29,4K

Capacité d'accueil moyenne
(28,8K en 2023, +2%)

12,2K

Capacité d'accueil médiane
(10,5K en 2023, +16%)

La moitié des festivals du panel (53%) indiquent avoir augmenté leur capacité d'accueil en 2024.

22,2K

Fréquentation moyenne
(22,4K en 2023, -1%)

9,1K

Fréquentation médiane
(8,8K en 2023, +3%)

La majorité des festivals du panel (64%) ont accueilli au total entre 1 000 et 15 000 festivaliers en 2024.

77%

Taux de remplissage moyen
(80% en 2023, -3pts)

81%

Taux de remplissage médian
(82% en 2023, -1pt)

En 2024, 30% des festivals ont un taux de remplissage supérieur à 90%, soit une baisse de 4 points par rapport à 2023 (34%).

— Caractéristiques budgétaires

En 2024, deux tiers des festivals du panel voient leur budget augmenter par rapport à 2023

Le budget moyen des festivals du panel augmente de 6% entre 2023 et 2024. Cette hausse est encore plus marquée sur le budget médian qui croît de +14%

1,6 M€

Budget moyen
(1,5 M€ en 2023, +6%)

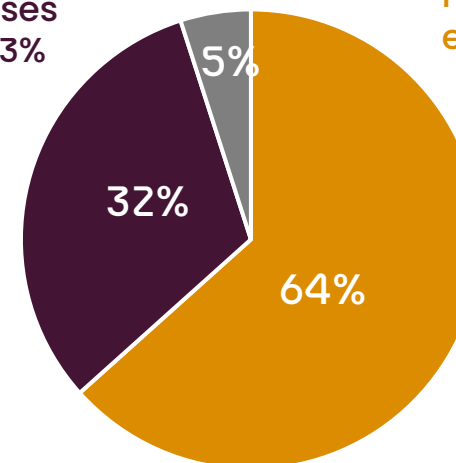
557 K€

Budget médian
(490 K€ en 2023, +14%)

Répartition des festivals du panel selon leurs variations de budgets entre 2023 et 2024

Baisses comprises
entre -1% et -33%

Hausses comprises
entre +1% et +64%



- Budget en hausse
- Budget en baisse
- Budget identique (variation inférieure à 0,5%)

Parmi les cinq catégories de budget, la catégorie 1 recense près d'un tiers du panel à elle seule et la catégorie 5 connaît la plus forte hausse de son budget moyen

Afin d'apporter plus de finesse dans les analyses budgétaires présentées par la suite, les 107 festivals du panel ont été répartis en 5 catégories de budget distinctes.

Au sein du panel de l'étude, 95 festivals ont conservé la même catégorie entre 2023 et 2024. Les analyses par catégories de budget se baseront donc sur cet échantillon.

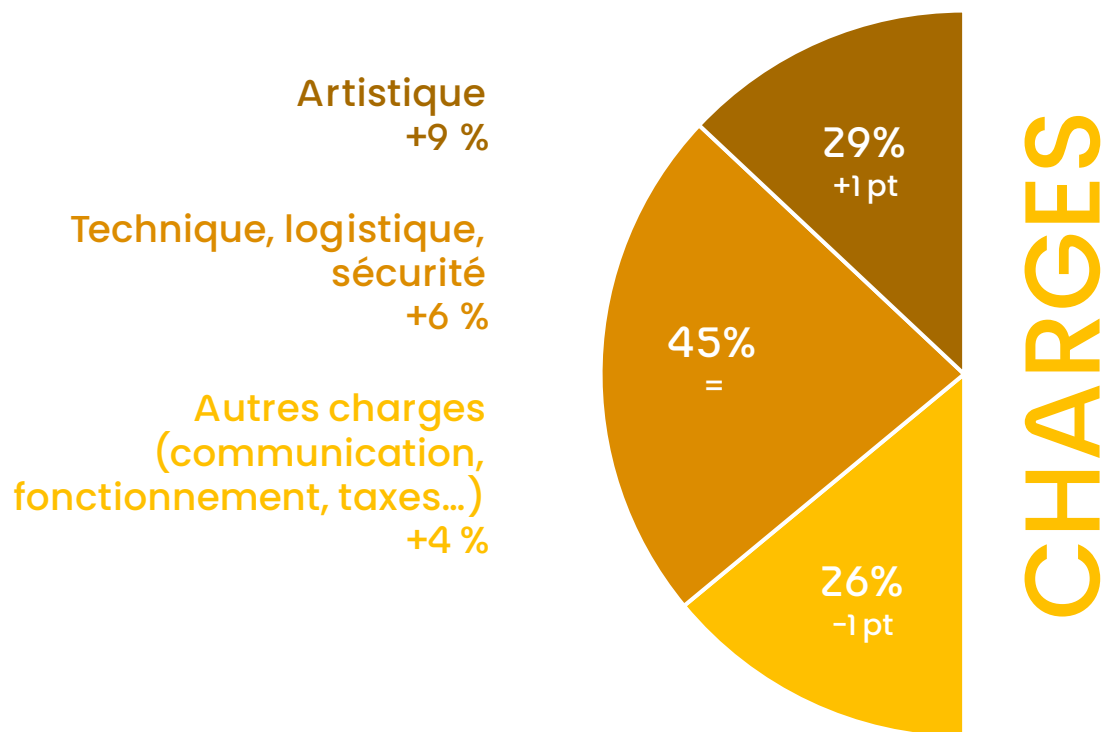
Parmi les 12 festivals restants, ayant basculé d'une catégorie à l'autre, 2 ont connu une baisse de budget (à hauteur de -20% et -25%) et 10 une hausse de budget (située entre +6% et +64%).

Avec 7 festivals concernés, le cas de figure le plus fréquent concerne les structures passant d'un budget situé entre 250K et 500K€ à un budget situé entre 500K€ et 1M€.

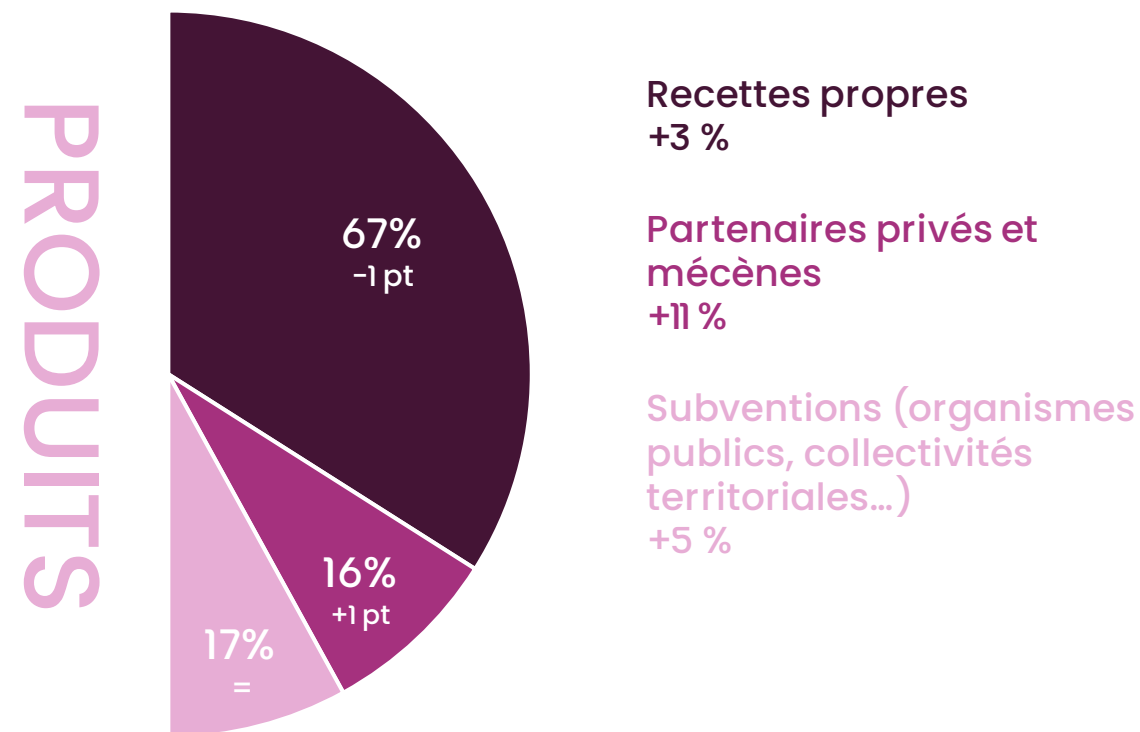
Catégorie de budget	Nombre de festivals	Budget moyen	
Catégorie 1 Entre 100K et 250K€	29 festivals	161 K€	+2%
Catégorie 2 Entre 250K et 500K€	17 festivals	360 K€	+7%
Catégorie 3 Entre 500K et 1M€	13 festivals	668 K€	-1%
Catégorie 4 Entre 1M et 3M€	20 festivals	1,8 M€	+2%
Catégorie 5 Plus de 3M€	16 festivals	6,9 M€	+8%

À nouveau en 2024, les charges (+6%) évoluent plus rapidement que les produits (+4%) sur un panel de 107 festivals aidés par le CNM

Évolution des charges
+6 %



Évolution des produits
+4 %



Base : panel de 107 festivals aidés par le CNM et ayant eu lieu en 2023 et 2024. Pour rappel, le taux d'inflation défini par l'Insee se situe à +2% entre 2023 et 2024.

Les charges artistiques représentent plus du quart des charges totales des festivals du panel

Postes de charges (Évolution 2023-2024)

Poids

Artistique
(+9%)

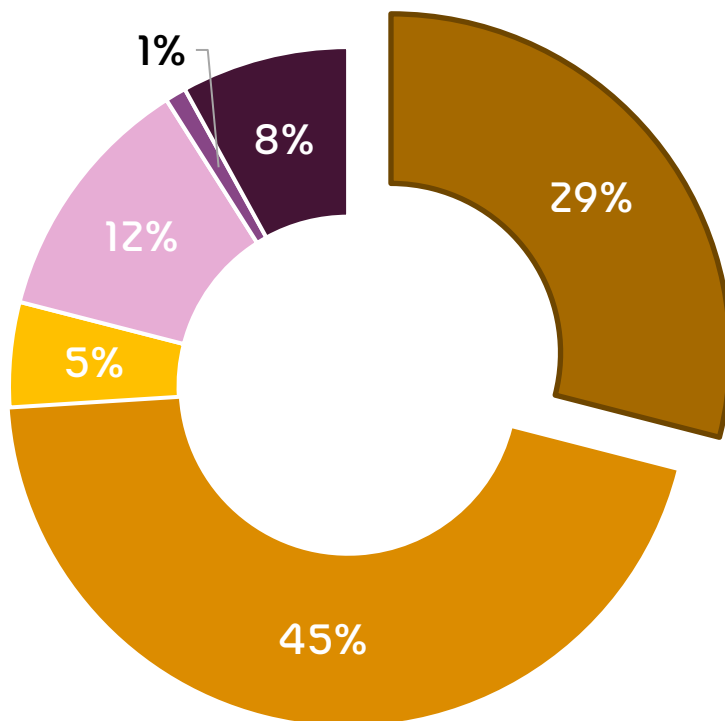
Technique,
logistique, sécurité
(+6%)

Communication
(+4%)

Frais de structure
(+4%)

Activités annexes
(-10%)

Autres dépenses
(+5%)



Les **charges artistiques** regroupent les dépenses liées aux :

- contrats de cession (25%)
- salaires des artistes (correspondant aux contrats d'engagement) et des équipes techniques des artistes (1%)
- frais d'hébergement, de transport et de défraiements, aussi appelés VHR (2%)
- autres types de dépenses artistiques comme les coûts administratifs ou encore les droits d'auteurs (1%)

La part des charges artistiques au sein du budget total des festivals est en hausse d'un point par rapport à 2023, au dépend des types de charges annexes (communication, frais de structure, etc.).

Plus le budget d'un festival est important, plus les contrats de cession représentent une part importante au sein des charges artistiques : 66% en cat. 1 ; 83% en cat. 3 ; 91% en cat. 5.

À l'inverse, les salaires des artistes et des équipes techniques des artistes représentent une part plus importante au sein des charges artistiques pour les festivals aux budgets les plus faibles (16% en cat. 1) que pour ceux aux budgets les plus élevés (3% en cat. 5). Il en va de même pour les frais de VHR : 15% en cat. 1 contre 4% en cat. 5.



L'évolution des charges artistiques est supérieure à celle du nombre d'artistes programmés

Poids	Postes de charges	Évolutions 2023-2024
29%	Artistique	+9%
SOUS CATÉGORIES		
26%	Coût d'achat d'un spectacle	+9%
2%	Hébergements, transports, défraiements	+2%
1%	Autres charges artistiques	+17%

Les hausses des dépenses liées aux contrats de cession (+9%) et aux salaires des artistes et équipes techniques des artistes (+6%) se poursuivent en 2024, dans des proportions supérieures à celle du nombre de formations artistiques programmées sur l'ensemble des festivals du panel (+2%).

Ces hausses sont portées en premier lieu par les festivals dont le budget dépasse les 3 M€ : les coûts liés à l'achat de spectacles (contrat de cession, salaires des artistes et des équipes techniques des artistes) y sont en hausse de 13%, tandis que le nombre de formations artistiques programmées n'augmente que de 3%. Ces mêmes festivals enregistrent la plus forte hausse des VHR (+10%), et sont secondés par les festivals aux budgets les plus faibles (+6% pour +2% de formations artistiques en cat. 1).

L'augmentation des autres charges artistiques, comprenant les coûts administratifs ou encore les droits d'auteurs, est à minimiser au regard du faible poids de ces dépenses sur l'ensemble des charges.

Les charges techniques, logistiques et de sécurité constituent le principal poste de dépenses

Postes de charges
(Évolutions 2023-2024)

Poids

Artistique
(+9%)

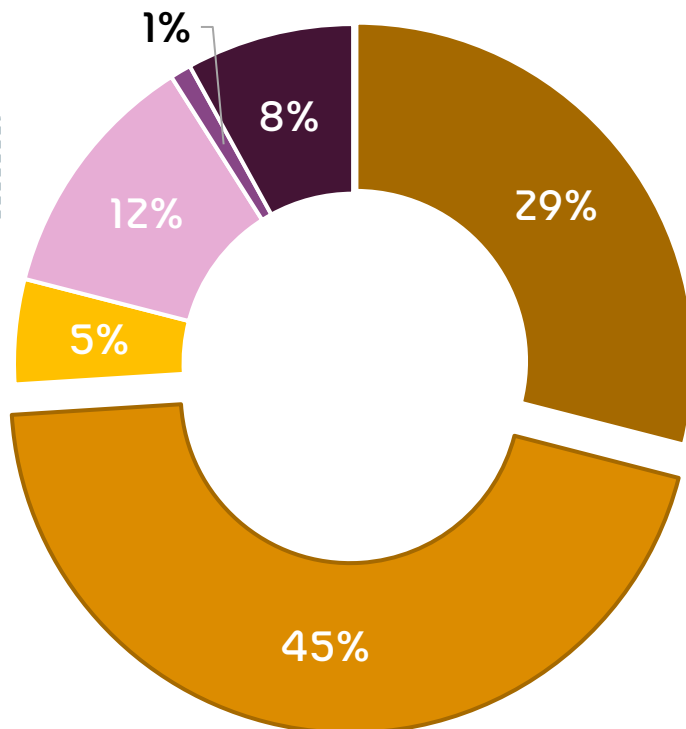
Technique,
logistique, sécurité
(+6%)

Communication
(+4%)

Frais de structure
(+4%)

Activités annexes
(-10%)

Autres dépenses
(+5%)



Les **charges techniques** regroupent les dépenses liées aux :

- matériels, prestations techniques et salaires des équipes techniques des artistes (15%)
- frais de location et l'aménagement des sites (12%)
- achats de bars, restauration et catering (7%)
- prestations de sécurité (pompiers, croix rouge...) (5%)

La part qu'occupent ces charges au sein du budget total des festivals reste stable entre 2023 et 2024.

La part des dépenses de matériels, prestations techniques et salaires des personnes techniciennes diminue à mesure que le niveau des budgets augmente. Elles représentent 54% au sein des charges techniques des plus petits festivals (cat. 1) contre 11% pour les plus gros festivals (cat. 5). Cette tendance est particulièrement marquée sur les salaires des équipes techniques (10% en cat. 1 ; 7% en cat. 3 ; 5% en cat. 5).

À l'inverse, les frais de location et d'aménagement des sites pèsent 10% du total des charges techniques des festivals aux budgets les plus faibles (cat. 1) à 30% de celles des festivals aux budget les plus élevés (cat. 5). Dans une moindre mesure, il en va de même pour les prestations de sécurité (7% en cat. 1 ; 10% en cat. 3 ; 11% en cat. 5).

La hausse des charges techniques se poursuit, et particulièrement le recours à la prestation

Poids	Postes de charges	Évolutions 2023-2024
45%	Technique, logistique, sécurité	+6%
SOUS CATÉGORIES		
15%	Matériels, prestations techniques et salaires des équipes techniques	+9%
12%	Location et aménagement des sites	+8%
7%	Achats de bars, restauration	-1%
5%	Prestation de sécurité	+9%
6%	Autres	+4%

Les charges techniques poursuivent leur augmentation chez toutes les catégories de budget, à l'exception de la catégorie 3 (-2%) composée de 13 festivals dont cinq enregistrent une baisse de leur budget total en 2024.

Pris séparément, le poste des prestations techniques enregistre la plus forte augmentation (+30%) au sein des charges techniques. Il s'agit de l'unique poste à la hausse pour l'ensemble des catégories de budget, dans des proportions allant de +21% en cat. 3. à +49% en cat. 2. L'augmentation de la capacité d'accueil de 53% des festivals du panel explique les évolutions importantes observées sur ce poste.

La hausse de ces prestations se fait aux dépens des frais de personnels occasionnels en CDD, en baisse de 27%. Il s'agit du poste technique enregistrant la plus forte baisse, allant de -17% en cat. 3 à -42% en cat. 2. Seuls les plus petits festivals (cat. 1) connaissent une augmentation de +73% de ce poste, recourant ainsi de plus en plus à l'embauche directe pour la technique.

L'ensemble des autres charges représentent un quart des dépenses totales des festivals

Postes de charges (Évolutions 2023-2024)

Poids

Artistique
(+9%)

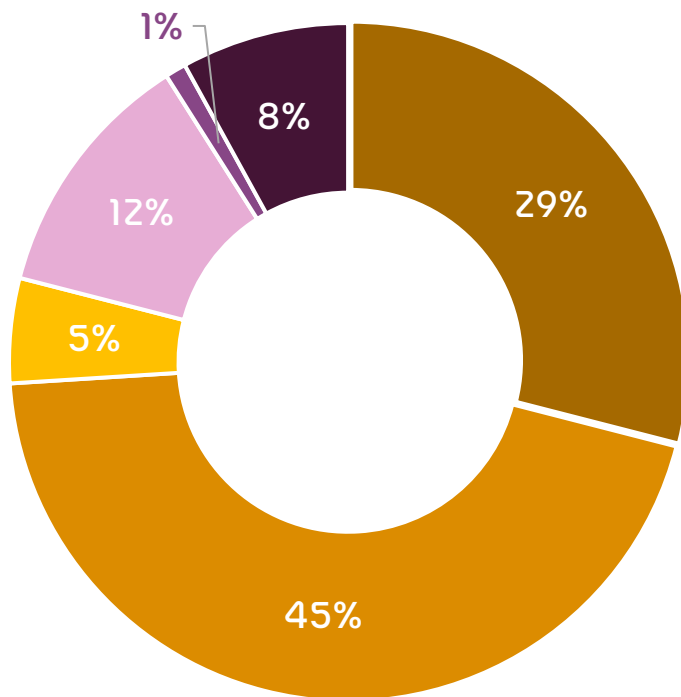
Technique,
logistique, sécurité
(+6%)

Communication
(+4%)

Frais de structure
(+4%)

Activités annexes
(-10%)

Autres dépenses
(+5%)



Les autres charges des festivals relèvent de la communication, des frais de structure, des activités annexes et des autres dépenses. La part de l'ensemble de ces charges au sein du budget total des festivals est en baisse d'un point en 2024.

Les charges liées à la **communication** regroupent la réalisation de supports (1%), la diffusion et les sites internet (2%), les prestations (1%), et les frais divers comme l'accueil presse (1%). Les festivals avec un budget supérieur à 3M€ consacrent une part moindre à ces charges (4%) que les autres catégories de budget (6%).

Les principales charges liées aux **frais de structure** regroupent les salaires du personnel permanent (7%), les frais de fonctionnement (2%), les prestations et honoraires de programmation (2%), et les dotations aux amortissements (1%). Ce sont les plus petits festivals (cat. 1) qui consacrent la part la plus importante de leur budget aux salaires du personnel permanent (10%).

Les festivals de la catégorie 2 consacrent 3% de leur budget aux **activités annexes** (activité à l'année, culturelles et/ou pédagogiques), contre 1% pour les autres catégories de budget.

Dans les **autres dépenses** sont notamment regroupés les droits d'auteurs (4%), les taxes (2%) et les coûts liés aux assurances (2%). Ces dépenses augmentent avec le niveau de budget des festivals.

À l'exception des activités annexes, les autres postes de charges sont en hausse

Poids	Postes de charges	Évolutions 2023-2024
5%	Communication	+4%
12%	Frais de structure	+4%
1%	Activités annexes	-10%
8%	Autres dépenses	+5%

Les charges de **communication** sont en hausse sur l'ensemble du panel, mais les réalités sont diverses : tandis qu'elles baissent pour les festivals des catégories 1 et 3, elles augmentent pour ceux des catégories 2, 4 et 5.

Les principaux postes en hausse dans les **frais de structure** sont les salaires du personnel permanent (+8%), les honoraires (+4%) et frais de fonctionnement (+2%). Les frais liés aux prestations de programmation diminuent en moyenne de 35%, toutefois ce poste est en hausse chez toutes les catégories de budget sauf chez les plus gros festivals (cat. 5), impactant ainsi la moyenne. Dans l'ensemble, les catégories 1 et 3 enregistrent les plus fortes hausses de leurs frais de structure (respectivement +14% et 12%).

Les dépenses liées aux **activités annexes** sont en baisse en 2024, à relativiser toutefois au prisme de leur part au sein du total des charges.

Parmi les **autres dépenses**, les charges liées aux contrats d'assurances sont en hausse de 14%. Parmi les festivals du panel, 7 se sont déroulés sans souscrire à une assurance (contre 13 en 2023). Pour les festivals assurés en 2024, les montants moyens des contrats s'élèvent à 1 833€ (-2%) en cat. 1 ; 11 119€ (+35%) en cat. 3 ; 140 445€ (+10%) en cat. 5.

Les recettes propres générées par les festivals constituent plus des deux tiers de leurs produits

Postes de produits
(Évolutions 2023-2024)

Poids

Billetterie
(+4%)

Bars et restauration
(+1%)

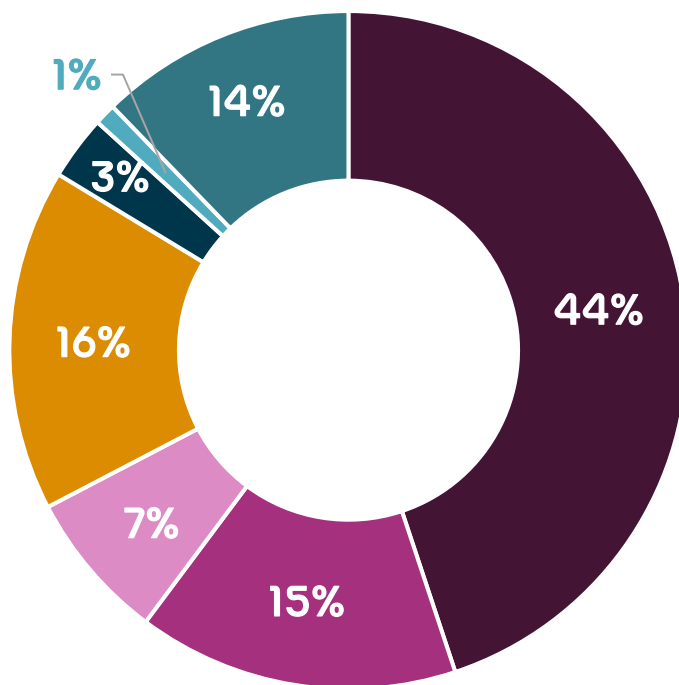
Recettes annexes
(-3%)

Partenariats
(+11%)

Aides CNM
(+13%)

Aides organismes professionnels
(-3%)

Aides publiques
(+3%)



Les recettes propres des festivals regroupent les recettes de billetterie, de bars et restauration et les recettes annexes, qui représentent en moyenne 67% de leurs produits. Leur part au sein des produits est en baisse de 1 point par rapport à 2023, au profit des partenariats.

Globalement, plus le budget d'un festival est élevé, plus celui-ci est dépendant de ses recettes propres. Celles-ci représentent 46% des produits des festivals aux budgets les plus faibles (cat. 1) ; 61% pour les festivals aux budgets intermédiaires (cat. 3) ; 67% pour les festivals aux budgets les plus élevés (cat. 5). Ce phénomène est essentiellement induit par la **billetterie** : 29% des produits en cat. 1 ; 39% en cat. 3 ; 46 % en cat. 5.

La part des recettes de **bars et restauration** varie peu selon les catégories de budget (de 20% des produits en cat. 2 à 13 % en cat. 5).

Les **recettes annexes** comprennent par exemple les commercialisations de stands (2%), le merchandising (1%), ou encore les indemnités d'assurances (<1%) perçues pour compenser par exemple des annulations ou dégâts occasionnés par des intempéries. L'ensemble des ressources annexes sont globalement en baisse, bien que les réalités soient variables selon les catégories de budget.

Les recettes propres évoluent de manière variée selon les catégories de budget

Poids	Postes de produits	Évolutions 2023-2024
44%	Billetterie	+4%
15%	Bars et restauration	+1%
7%	Recettes annexes	-3%

Les recettes propres connaissent une hausse de 3% sur l'ensemble du panel, portées par les évolutions positives de la billetterie et des recettes de bars et restauration.

Ces moyennes cachent toutefois des réalités variées selon les catégories de budget. Les festivals des catégories 2 et 5 sont les seuls à connaître une hausse à la fois de la **billetterie** (respectivement +11% et +5%) et des recettes de **bars et restauration** (respectivement +1% et +5%). A l'inverse, les festivals des catégories 1 et 4 ont une billetterie stable mais des recettes de bars et de restauration en baisse (respectivement -3% et -4%).

Les **recettes annexes** sont quant à elles en baisse sur l'ensemble du panel. Les postes les plus impactés en moyenne sont les commercialisations de stands (-10%), ainsi que les indemnités d'assurance (-81%), perçues par un moindre nombre de festivals : de 8 en 2023 à 5 en 2024.

Alors que les produits issus des partenariats augmentent avec le niveau de budget des festivals, les aides publiques décroissent

Postes de produits
(Évolutions 2023-2024)

Poids

Billetterie
(+4%)

Bars et restauration
(+1%)

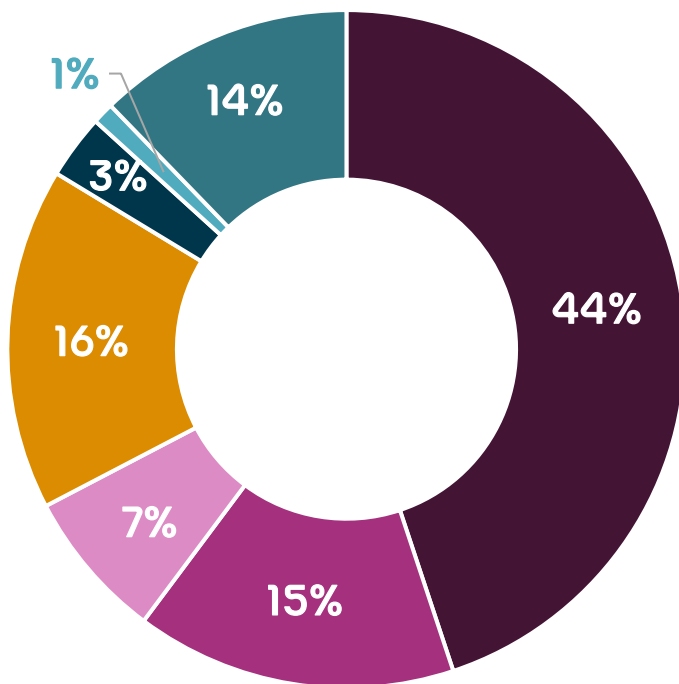
Recettes annexes
(-3%)

Partenariats
(+11%)

Aides CNM
(+13%)

Aides organismes professionnels
(-3%)

Aides publiques
(+3%)



Les produits issus des **partenariats** regroupent principalement le sponsoring (8%), le mécénat (7%), et les apports en coproduction (<1%). Leur part est en hausse de 1 point par rapport à 2023.

Au regard de l'ensemble des catégories de budget, les festivals dont le budget dépasse 3M€ (cat. 5) génèrent la part la plus importante de produits issus des partenariats, soit 20%. Cette part est la plus faible chez les budgets intermédiaires (cat. 3) à hauteur de 8%.

Les subventions et aides délivrées aux festivals proviennent du Centre national de la musique (CNM), des **organismes professionnels** (Adami, Sacem, Spedidam etc.) et, au sein des autres aides publiques, des collectivités territoriales (12%), de l'État (1%) et, plus anecdotiquement, de l'Union européenne (<1%). Cet ensemble représente 17% des produits des festivals, une part stable par rapport à 2023.

Plus le budget d'un festival est élevé, plus celui-ci dépend de ses ressources propres et des partenariats, au détriment des subventions et aides. Ces dernières représentent 44% des produits des festivals aux budgets les plus faibles (cat. 1) ; 31% pour les festivals aux budgets intermédiaires (cat. 3) ; et 13% pour les festivals aux budgets les plus élevés (cat. 5). La part des aides du CNM passe de 8% pour les festivals de cat. 1, à 2% pour ceux de cat. 5.



La hausse des apports des partenaires repose davantage sur le mécénat que sur le sponsoring

Poids	Postes de produits	Évolutions 2023-2024
16%	Partenariats	+11%

SOUS CATÉGORIES		
8%	Partenariats et sponsoring	+4%
7%	Mécénat	+14%
1%	Autres, dont apports en coproduction	+44%

Parmi les **Apports numériques des partenaires**, les recettes issues du mécénat augmentent plus rapidement que celles issues du sponsoring. L'évolution importante des autres types de produits issus des partenariats, dont les apports en coproduction, sont à minimiser au regard des faibles montants qu'ils représentent.

Les produits issus du sponsoring sont en baisse chez les festivals aux budgets de tailles petites et intermédiaires (cat. 1 à 3), mais en hausse chez les festivals aux budgets les plus élevés : +6% en cat. 4 et +8% en cat. 5. Le recours au sponsoring décroît en 2024 : tandis que 87% des festivals du panel en bénéficiaient en 2023 ; ils ne sont plus que 78% en 2024 (-9 points).

Les produits issus du mécénat sont, quant à eux, en hausse pour l'ensemble des catégories de budget, allant de +12% pour les festivals de cat. 5 à +46% pour les festivals de cat. 3. Le recours au mécénat est en croissance en 2024 : tandis que 64% des festivals du panel en bénéficiaient en 2023, ils sont désormais 74% en 2024 (+10 points).



Avant les baisses de subventions annoncées en 2025, ces dernières étaient en hausse en 2024, particulièrement portées par le CNM et les collectivités territoriales

Poids	Postes de produits	Évolutions 2023-2024
17%	Subventions et aides	+5%

Parmi l'ensemble des subventions attribuées aux festivals en 2024, les aides reversées par le CNM enregistrent la plus forte hausse. Les aides du CNM sont en hausse chez toutes les catégories de budget (de +49% en cat. 2 à +25% en cat. 1), à l'exception de la catégorie 5 (-3%). Ce phénomène s'explique par la composition du panel (46% des festivals aidés par le CNM pour leur édition 2024), n'offrant pas une visibilité complète de la hausse générale des aides du CNM en 2024.

Les aides des collectivités territoriales sont également en hausse chez toutes les catégories de budget, dans des proportions similaires, à l'exception de la cat. 4 pour qui ces aides restent stables.

Les aides de l'État (ministère de la Culture, DRAC, autres ministères) sont en baisse sur l'ensemble du panel : elles diminuent chez toutes les catégories de budget, sauf chez la plus élevée (+2% en cat. 5).

Les aides provenant des organismes professionnels diminuent également. Ces baisses concernent essentiellement les catégories de budget intermédiaires (cat. 2 à 4). À l'inverse, les budgets les plus faibles (cat. 1) et les plus élevés (cat. 5) voient ces aides augmenter (respectivement +16% et +7%).

La baisse importante des aides de l'Union européenne est liée est néanmoins à minimiser au regard de la faible part de ces aides au sein des produits du panel et du faible nombre de festivals concernés (5 en 2023, 1 en 2024).

SOUS CATÉGORIES		
3%	CNM 100% du panel	+13%
1%	Organismes professionnels 93% du panel	-3%
12%	Collectivités territoriales 99% du panel	+5%
1%	État 59% du panel	-5%
<1%	Union européenne 1% du panel	-98%



Avant les baisses de subventions annoncées en 2025, les aides des collectivités territoriales étaient globalement en hausse en 2024, à l’exception des aides départementales

Poids	Postes de produits	Évolutions 2023-2024
12%	Collectivités territoriales	+5%

SOUS CATÉGORIES

3%	Région 92% du panel	+3%
2%	Département 83% du panel	-4%
2%	Communautés de communes et agglomérations 67% du panel	+17%
4%	Ville 83% du panel	+1%
1%	Autres dispositifs locaux 29% du panel	+33%

Les subventions délivrées aux festivals par les collectivités territoriales comprennent principalement les aides régionales, départementales, intercommunales, communales. Cet ensemble représente 12% des produits des festivals.

Plus le niveau des budgets des festivals est faible, plus la hausse des aides de la région est importante : +20% en cat. 1 ; +8% en cat. 3 ; +1% en cat. 5.

Les aides des départements sont en hausse uniquement chez les catégories de budget faibles (+1% en cat. 1) et intermédiaires (+4% en cat. 3). Les baisses les plus fortes sont enregistrées chez les festivals aux budgets les plus élevés (-5% en cat. 4 et 5).

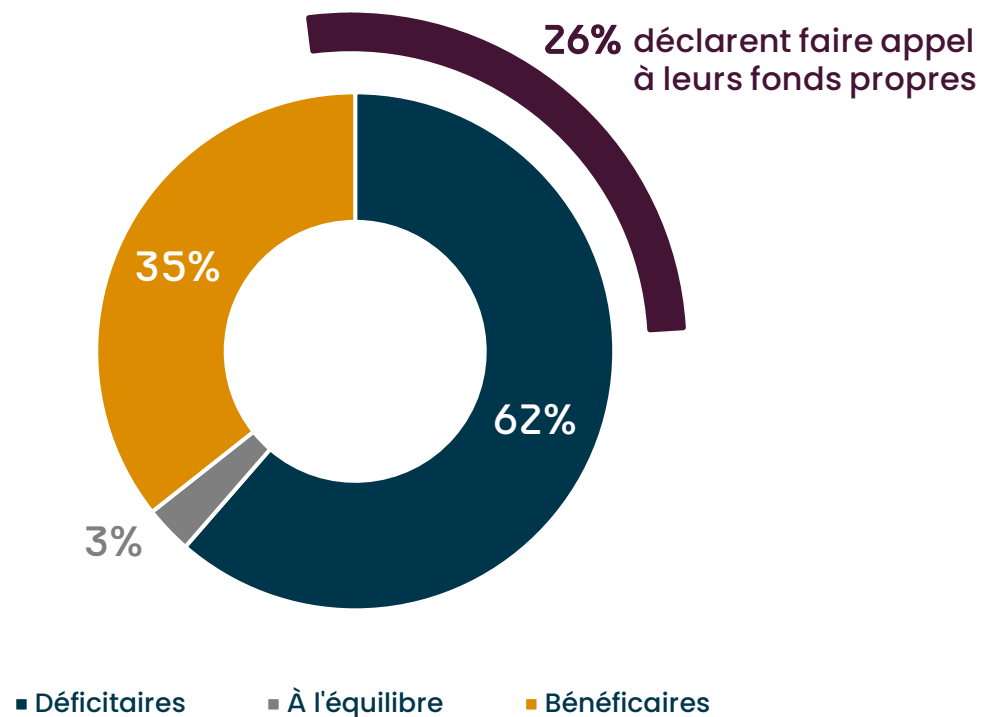
Les aides intercommunales enregistrent la plus forte hausse au global parmi l’ensemble des collectivités territoriales. Néanmoins cette évolution est contenue dans deux catégories de budget spécifiques : +29% en cat. 2 et +38% en cat. 5.

Les aides communales sont en hausse chez toutes les catégories de budget et montent jusqu’à +33% pour les catégories de budget intermédiaires (cat. 3), à l’exception de la catégorie la plus élevée (cat. 5) qui enregistre une baisse de 9%.

—— Résultat d'exploitation

En 2024 comme en 2023, parmi 107 festivals aidés par le CNM, deux tiers sont déficitaires

Répartition entre festivals bénéficiaires et déficitaires en 2024



Le résultat d'exploitation des festivals est calculé en soustrayant le total des charges au total des produits, sans comptabiliser les éventuels apports en fonds propres.

Il apparaît ainsi que **deux tiers des festivals sont déficitaires à l'issue de leur édition 2024**. Cette répartition du panel entre festivals bénéficiaires, à l'équilibre et déficitaires est quasiment identique à celle de 2023 : -1 point en part de festivals déficitaires, qui bascule dans la part des festivals à l'équilibre.

Au total, un **quart des festivals du panel (26%) ont déclaré avoir fait appel à leurs fonds propres** à l'issue de leur exercice (2% sont bénéficiaires et 24% déficitaires). Ainsi, 4 festivals déficitaires sur 10 ont déclaré mobiliser des apports en fonds propres, dont le montant moyen s'élève à 48 401 € (+25% par rapport à 2023). Ces apports permettent à 3 festivals déficitaires sur 10 d'atteindre l'équilibre ou d'afficher un résultat positif.

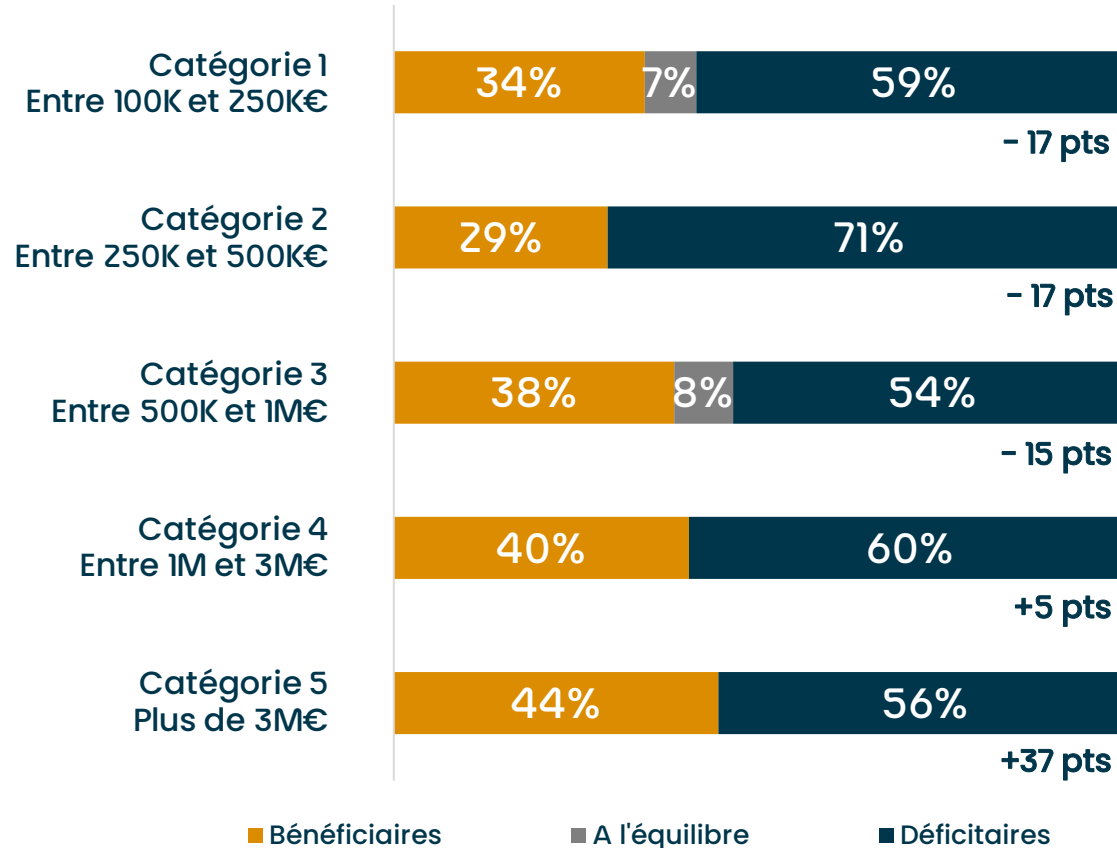
Précaution méthodologique : Les analyses relatives aux apports en fonds propres sont réalisées sur la base des informations communiquées par les festivals du panel. Il n'est pas exclu que certains festivals apparaissant comme déficitaires au bilan, aient mobilisé leurs fonds propres a posteriori sans l'avoir signalé dans les données communiquées au CNM.

En 2023, seuls les festivals avec un budget supérieur à 3M€ étaient une majorité à être bénéficiaires ; en 2024, toutes les catégories de budget sont majoritairement déficitaires

En 2023, parmi les 107 festivals observés, la part des festivals bénéficiaires augmentait globalement avec le niveau de la catégorie de budget. En 2024, la situation évolue : les festivals aux budgets les plus élevés aussi sont particulièrement impactés par les difficultés financières propres à l'activité festivalière.

Tandis que la part de festivals bénéficiaires augmente de 15 à 17 points parmi les catégories de budgets les plus basses (moins de 1 M€), elle diminue chez les festivals aux budgets supérieurs à 1M€ (cat. 4 et cat. 5).

Cette tendance est particulièrement notable chez les festivals dont le budget est supérieur à 3 M€ : la part de festivals déficitaires en cat. 5 augmente de 37 points en 2024. Alors qu'en 2023, seuls les festivals de catégorie 5 étaient une majorité à être bénéficiaires, ils sont désormais eux aussi une majorité à être déficitaires en 2024.



Base : panel de 95 festivals aidés par le CNM et ayant gardé la même catégorie de budget en 2023 et 2024. Chaque catégorie étant constituée d'un faible nombre de festivals, ces tendances sont à interprétées avec précaution.

Les résultats d'exploitation enregistrés en 2024 par les festivals du panel indiquent une situation financière dégradée, à la fois pour les festivals déficitaires et bénéficiaires

Le résultat moyen du panel total affiche en 2024 un montant négatif ; ce déficit est en très forte hausse par rapport à 2023 (+212%). Ceci s'explique par l'augmentation du nombre de festivals déficitaires parmi les catégories de budget supérieures à 1 M€. Le résultat médian du panel total affiche quant à lui un déficit plus faible et une évolution plus pondérée (+49%), confirmant ainsi que les budgets les plus élevés tirent fortement le résultat moyen vers le bas.

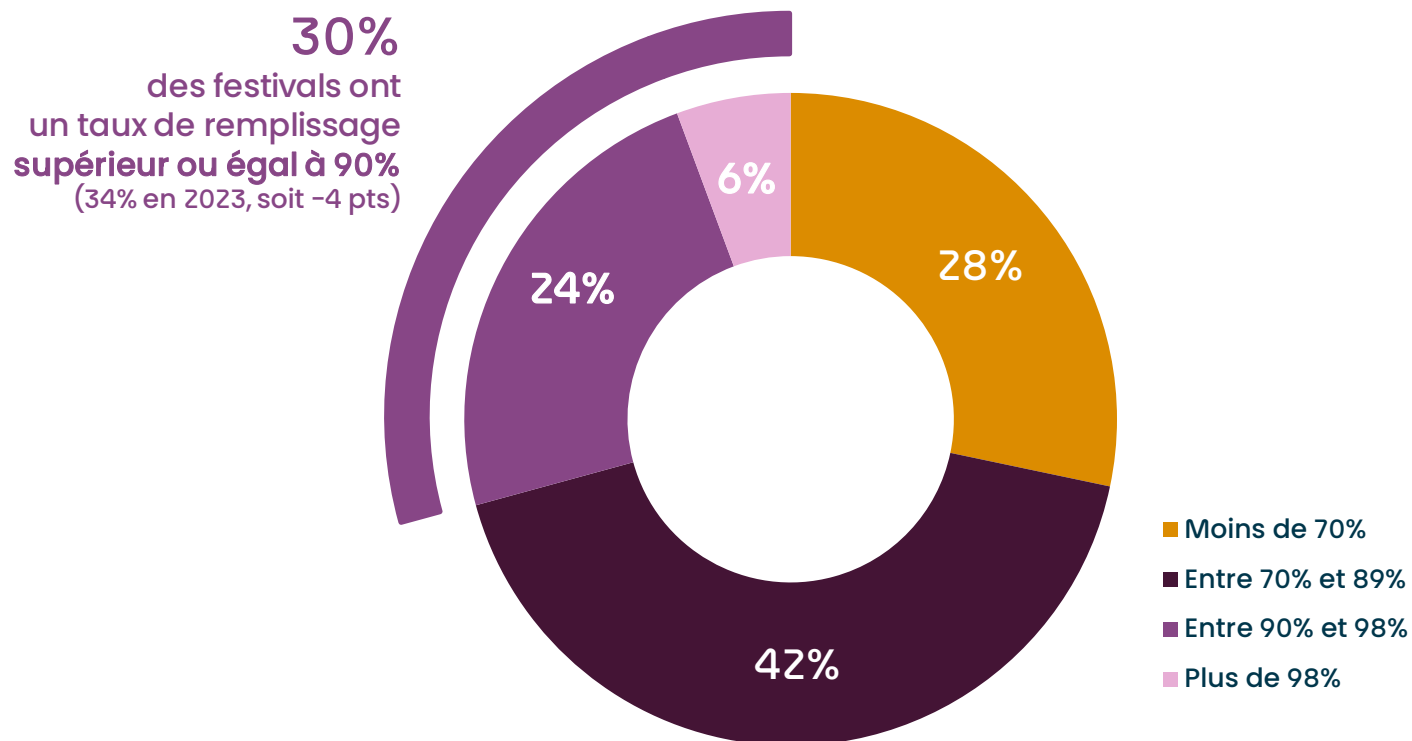
Il en va de même pour les festivals déficitaires : le déficit moyen est en forte hausse (+73%) tandis que le déficit médian atténue légèrement cette tendance (+32%). S'agissant en revanche des festivals bénéficiaires : le bénéfice moyen est en légère hausse (+3%) mais la forte baisse du bénéfice médian (-69%) traduit une fragilité croissante, y compris chez les festivals bénéficiaires.

	Panel total	Déficitaires	Bénéficiaires
Résultat moyen	-42 177 € (+212%)	-115 675 € (+73%)	82 148 € (+3%)
Résultat médian	-6 869 € (+49%)	-24 895 € (+32%)	11 725 € (-69%)

Base : panel de 107 festivals aidés par le CNM et ayant eu lieu en 2023 et 2024. Les résultats d'exploitation présentés ici ne tiennent pas compte des éventuels apports en fonds propres.

Parmi les 31 festivals du panel dont le taux de remplissage est supérieur à 90%, les deux tiers n'atteignent pas l'équilibre financier

Nombre de festivals selon leur taux de remplissage :



68%

des 31 festivals dont le taux de remplissage est supérieur ou égal à 90% sont déficitaires en 2024
(vs. 42% en 2023)

En 2024, la part de festivals réussissant à atteindre un taux de remplissage supérieur ou égal à 90% est en baisse. Une fréquentation élevée garantit de moins en moins aux festivals de pouvoir atteindre l'équilibre budgétaire.

Études complémentaires du CNM pour aller plus loin sur les enjeux des festivals :

[Bilan des festivals en 2024](#)

[Diffusion live en 2024](#)

Études complémentaires du CNM avant 2024 :

[La place des femmes dans la filière musicale – Données 2023](#)

[Diffusion Live et Focus Festivals en 2023](#)

[Analyse régionale de la diffusion live en 2023](#)

[Baromètre des usages en 2023](#)

[Économie des festivals en 2022](#)

Étude complémentaire du ministère de la Culture – DEPS :

Baromètre des festivals 2024



Centre
national de
la musique